RAPPORT

D'ORIENTATION

BUDGETAIRE

2021

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ces dispositions concernent les communes de plus de 3500 habitants.

La loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 dispose que les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique.

Ainsi, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité doit présenter ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées dans le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

I. L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2020

L'exécution budgétaire en 2020 est affectée par les effets de la COVID19.

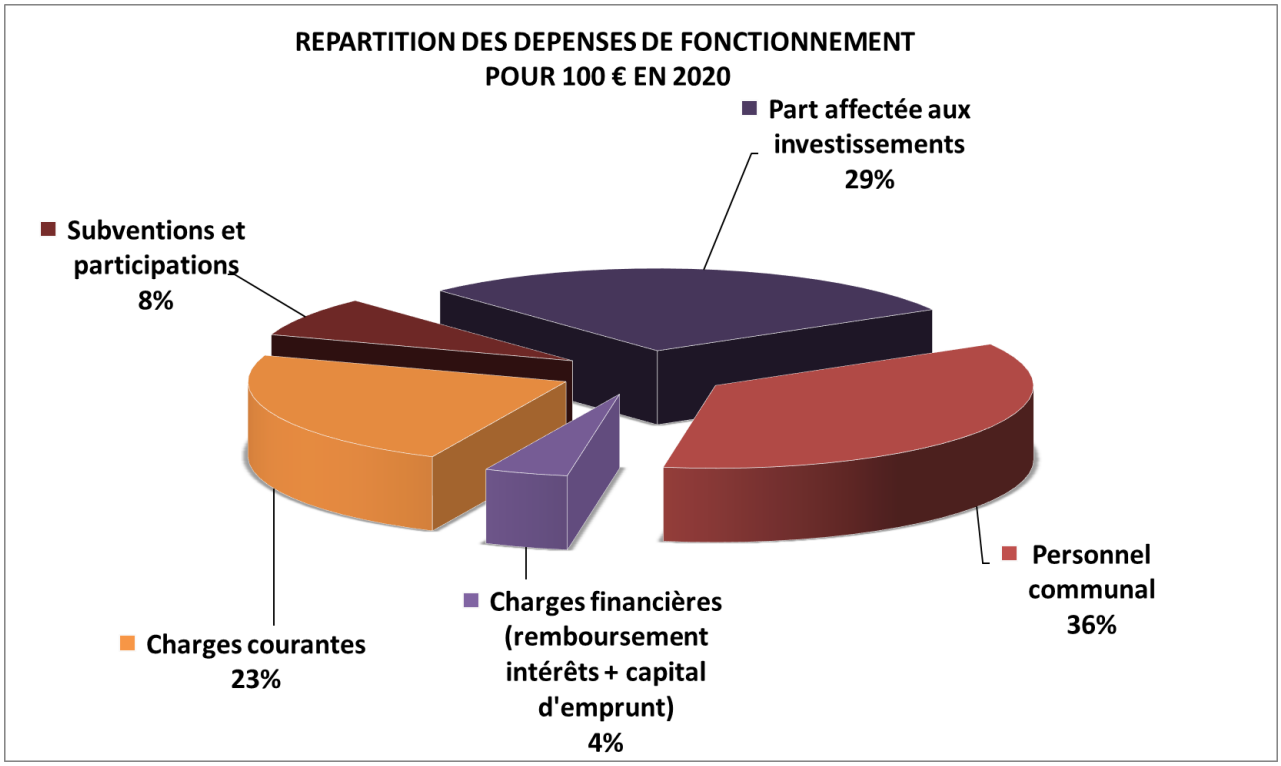
D'un point de vue analytique, le budget 2020 est marqué par une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 13,60 % (contre +1,15% en 2019). Cette baisse s'explique principalement par l'impact de la crise sanitaire :

- **Des charges à caractère général en recul de 13,35%,** du fait de la réduction de certains services dans le cadre du confinement : écoles, cantines, CLSH, entretien des espaces verts, festivités, … Forte hausse en parallèle des frais liés aux produits de protection contre la pandémie (gel, masques, désinfection, …)

- **Des charges de personnel maîtrisées (+0,66%)**

- **Une réduction des intérêts de la dette (-16,90%)**, compte tenu de la diminution régulière de l'endettement

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées, pour 2020, de la manière suivante :

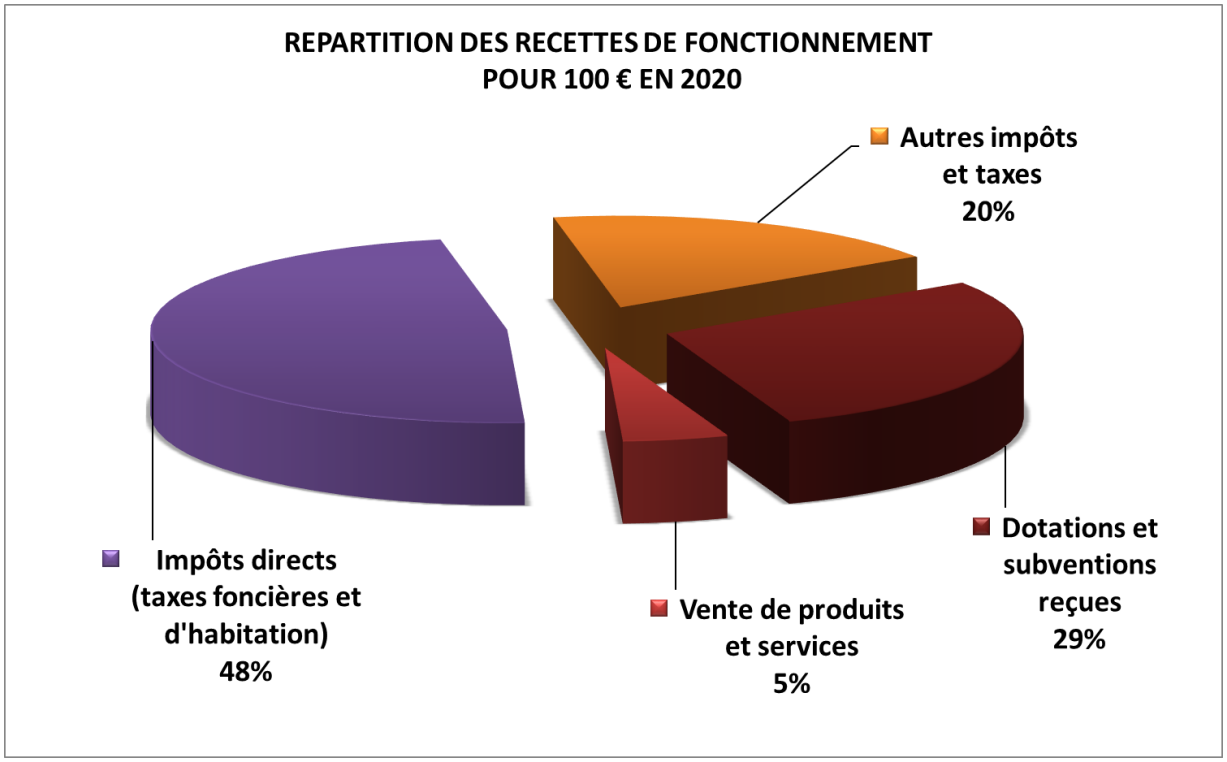


- **<u>Une fiscalité dynamique (+4,9%)</u>**, liée principalement à l'accroissement de la fiscalité des locaux à usage professionnel (Mitra)

- **<u>Des dotations de l'Etat en progression grâce à la péréquation (+4,9%)</u>**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF TOTALE	797 784	808 172	804 531	782 078	752 535	840 196	876 690	881 150	924 303
Evolution par an en €		10 388	-3 641	-22 453	-29 543	87 661	36 494	4 460	43 153
Evolution par an en %		1,30%	-0,45%	-2,79%	-3,78%	11,65%	4,34%	0,51%	4,90%

Les recettes de fonctionnement sont ventilées, pour 2020, de la manière suivante :



➢ **Impact budgétaire de la COVID-19 :**

- La pandémie s'est traduite par environ 140 000 € de dépenses non réalisées, principalement sur les services à la population
- La pandémie a généré environ 40 000 € de frais nouveaux, liés au mesure de protection
- La pandémie a occasionné 60 000 € environ de recettes non réalisées (services)

II. EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des charges réelles de fonctionnement depuis 2012.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses de fonctionnement	2 809 762	2 768 597	2 789 739	2 987 504	2 927 683	2 848 450	2 955 267	2 997 794	2 818 795
Evolution par an en €		-41 165	21 142	197 765	-59 821	-79 233	106 817	42 527	-178 999
Evolution par an en %		-1,47%	0,76%	7,09%	-2,00%	-2,71%	3,75%	1,44%	-5,97%

Après une hausse moyenne des charges réelles de 0,9% par an entre 2012 et 2019, l'année 2020 est marquée par une baisse de 5,97 %. Cette baisse trouve notamment son origine dans l'impact de la pandémie sur les charges courantes, comme cela a été précisé ci-dessus.

- **L'inflation :** Elle pourrait s'élever pour 2020 à 0,5%, après quelques années de hausse (1% en 2017, 1,8% en 2018, 1,1 % en 2019). Selon les analystes, l'inflation attendue pour 2021 devrait être similaire à celle de 2020, dans un contexte international pandémique incertain.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2012.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	3 340 396	3 532 607	3 608 750	3 628 072	3 646 357	3 717 775	3 906 544	3 905 177	4 007 948
Evolution par an en €		192 211	76 143	19 322	18 285	71 418	188 769	-1 367	102 771
Evolution par an en %		5,75%	2,16%	0,54%	0,50%	1,96%	5,08%	-0,03%	2,63%

- **Evolution attendue des dépenses :** dans la continuité des années précédentes, la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement demeurera une priorité.

- **Evolution attendue des recettes :** le contexte économique et social impose une vigilance en terme de fiscalité envers nos concitoyens. La fiscalité est, pour mémoire, la marge de manœuvre principale de la commune sur ses recettes. Aucune hausse des taux n'est envisagée en 2021. Les tarifs des services seront également maintenus.

III. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

a) Les dépenses d'investissement

Pour mémoire, ces dépenses comprennent les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la commune, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elles comprennent également le remboursement du capital d'emprunt.

Ainsi, **concernant 2020**, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à environ 1 357 000 € (hors remboursement des emprunts et opérations d'ordre), avec notamment :

- 10 600 € pour les espaces publics (plantations…)
- 175 700 € pour le démarrage des travaux d'extension de la crèche
- 997 300 € pour des travaux de voirie, d'éclairage public et d'électrification (dont notamment 427 000 € pour l'avenue des Rives du Parc, 193 000 € pour la rue du Jardin, 256 000 € pour des travaux divers)
- 25 700 € pour l'acquisition d'un véhicule électrique
- 69 600 € pour l'informatique, le mobilier et matériel divers, les ouvrages de la médiathèque

Le réaménagement du stade, prévu initialement pour démarrer en 2020, est reporté en 2021. Les partenaires financiers, et notamment Nîmes Métropole, n'ont pu voter leur subvention que tardivement, en raison du report des élections et de la pandémie.

Pour 2021, les programmes déjà votés ou préparés en 2020 verront le jour ou se poursuivront (budgets prévisionnels indicatifs) :

- Extension de la crèche (481 800 € restant à réaliser)
- Rue Fresque (81 500 € restant à réaliser)
- Rue Xavier Tronc (500 000 €)
- Aménagement du stade (790 000 €)

Les investissements à venir seront progressivement mis à l'étude, et notamment ceux relatifs à la construction d'un nouveau groupe scolaire.

En effet, le développement actuel de la commune, à travers la ZAC Carrière des Amoureux et les différents programmes de construction en zone urbaine, se traduira dans les prochaines années par un accroissement non négligeable de la population.

Selon les premières simulations, cette population pourrait dépasser 6000 habitants à moyen terme (4950 habitants recensés au 1er janvier 2018).

Ainsi, le nombre d'enfants en âge d'être accueillis en écoles communales devrait probablement dépasser 600 élèves et avoisiner potentiellement 700 élèves. Or, la capacité d'accueil actuelle dans les écoles est de l'ordre de 530 élèves (variable selon les effectifs par classes).

En conséquence, l'année 2021 sera marquée par le lancement des études préalables, conformément à la volonté du conseil municipal (délibération du 10 décembre 2020). Des crédits importants seront ouverts à partir du budget 2021.

b) <u>L'autofinancement des investissements</u> :

- Il s'agit de la part des recettes, hors emprunts, permettant de financer les investissements. Etroitement lié à la maîtrise du fonctionnement et de la dette, la commune dégage depuis quelques années un autofinancement satisfaisant.

 Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la capacité d'autofinancement brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) et de la capacité d'autofinancement nette (CAF brute – remboursement du capital d'emprunts).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CAF BRUTE	530 634	764 010	819 011	640 568	718 674	869 325	951 277	907 383	1 189 153

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CAF NETTE	323 056	566 624	650 279	450 756	549 925	693 375	490 221	453 662	1 047 038

- Grâce à une bonne épargne nette et des investissements échelonnés dans le temps, la commune procède de manière mesurée à l'emprunt.

<u>IV - LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES</u>

Compte tenu du développement de la commune, certains équipements seront potentiellement nécessaires : c'est le cas notamment en matière d'accueil scolaire. L'année 2021 permettra d'avancer sur la définition du besoin et sur le lancement des études pour un programme pluriannuel de grande ampleur pour notre commune.

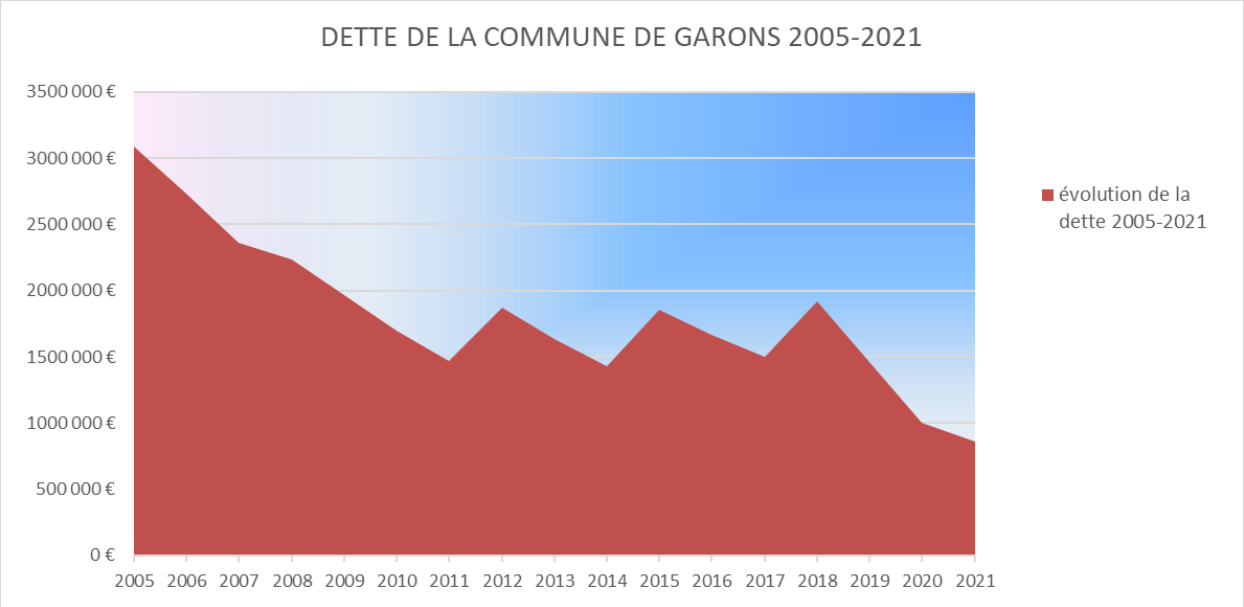
Les études préparatoires aux investissements à venir (voirie, bâtiments, …) seront également favorisées pour préparer les décisions futures.

V - LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

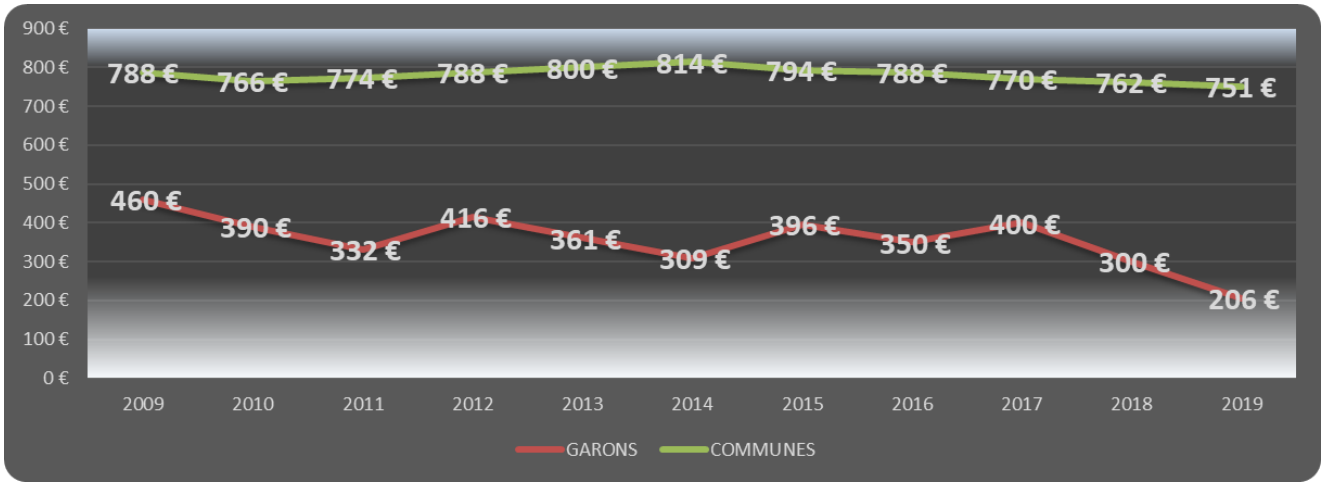
a) L'endettement

La dette s'élève à 863 722 € au 1er janvier 2021 (1 005 838 € au 1er janvier 2020).

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de la dette.



La dette de Garons représente 206 € par habitant, contre 751 € par habitant pour les communes de même strate (référence 2019).



b) Constitution et gestion de la dette

Quatre emprunts à taux fixe sont en cours de remboursement sur le budget communal. Le plus ancien a été souscrit en 2003, le plus récent en 2014.

L'annuité de la dette est de l'ordre de 180 000 € pour 2021.

Dans la mesure du possible et des projets votés, la gestion de la dette sera accompagnée d'une gestion de la trésorerie communale, afin que l'emprunt d'équilibre inscrit au budget ne soit pas systématiquement activé à son niveau prévisionnel.

Voilà, mes chères collègues et chers collègues, les orientations budgétaires sur les bases desquelles je souhaite élaborer le budget 2021.

Le budget 2021 pourra bien entendu être modifié en cours d'année dans le cadre des décisions modificatives.